

Le cadre de Tracer la voie

Juin 2009

TRACER LA
VOIE
FORUM DU MINISTRE



we engage
engager

Government of Alberta ■



DONNEES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA EDUCATION)

Alberta. Alberta Education.

Le cadre de tracer la voie.

Version anglaise : Setting the direction framework.

Cette ressource peut être consultée à l'adresse suivante : www.education.alberta.ca

ISBN 978-0-7785-8162-8

1. Education spéciale – Alberta. 2. Enfants handicapés – Éducation – Alberta.

3. Étudiants handicapés – Éducation – Alberta. I. Title.

LC3984.2.A3 A333 2009

371.904

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président	2
Introduction	3
Une Orientation Visionnaire	5
Vision, Mission, Principes	6
La Vision en Action	7
Recommandations pour Action	9
Soutenir le Changement	14
Conclusion	15
Glossaire	16
Annexe 1 : Schéma Résumé du cadre	20





MESSAGE DU PRÉSIDENT

Après avoir mené deux séries de consultations avec les Albertains, le Comité de direction de *Tracer la voie* a examiné la documentation sur différentes approches pour répondre aux besoins d'adaptation scolaire des élèves. Suite à des consultations avec des experts dans le domaine, le comité est fier de vous recommander le cadre ci-après comme une approche à la réforme de la prestation des services et des appuis aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux.

Le Comité de direction est reconnaissant au Groupe de travail des intervenants pour leur précieuse contribution et leurs conseils, au Comité consultatif au sein du gouvernement de l'Alberta pour ses commentaires, à l'Équipe du projet de Tracer la voie pour sa gestion de l'initiative et de façon plus significative et importante, aux milliers d'Albertains qui ont donné de leur temps, de leur énergie et sagesse dans ce processus. Merci.

Naresh Bhardwaj (Président) – Député, Edmonton-Ellerslie



INTRODUCTION

L'Alberta a une longue et fière histoire de répondre aux besoins éducatifs d'élèves ayant des déficiences et des besoins divers. La province sert à la fois plusieurs milliers d'élèves présentant des troubles du comportement, de communication, de besoins intellectuels, de problèmes de santé mentale, d'apprentissage ou de déficiences physiques et des élèves doués et talentueux. Au fil des années, le système a mis l'accent sur la recherche des meilleures façons d'appuyer les élèves ayant des besoins d'adaptation scolaire, et s'est également engagé à l'amélioration continue et à l'auto-évaluation afin de déterminer les forces et les domaines d'amélioration d'Alberta Education.

Dans l'esprit de l'amélioration continue, l'initiative *Tracer la voie* est née de l'évaluation des profils des besoins sévères à l'automne de 2007. Cet exercice a révélé à l'échelle de la province des incohérences dans la manière dont les élèves ayant des déficiences sont codés et évalués, la façon dont on leur fournit des appuis et des services nécessaires, la manière dont la politique est interprétée et la manière dont les dossiers d'élèves sont gérés. Ce travail a donné un aperçu important de certains des obstacles à l'efficacité de la gestion de cas et de programmation pour les élèves ayant des déficiences.

Plutôt que de tout simplement « réparer » les problèmes, Alberta Education a pris la décision audacieuse de se pencher attentivement sur la manière dont le système de l'adaptation scolaire fonctionne en Alberta. Le ministre de l'Éducation a nommé des citoyens au Comité de direction, présidé par le député Naresh Bhardwaj, et qui est composé de parents, d'enseignants, d'enseignants spécialisés et d'experts médicaux. Ce comité a entrepris un processus de consultation auprès des Albertains pour tracer la voie de l'adaptation scolaire en Alberta, une voie qui a l'intention de servir les élèves de la province et, en même temps, être un exemple d'innovation dans la prestation de services et d'appuis aux élèves ayant des besoins spéciaux. Le processus de consultation entrepris par *Tracer la voie* a permis de connecter le Comité de direction avec plus de six mille Albertains - soit en ligne ou en personne à l'une des quarante séances de consultation. Parmi les participants figuraient, y compris sans toutefois s'y limiter, des élèves, des parents, des enseignants, des aides-élèves, des directions d'école, des aînés, des administrateurs des autorités scolaires, des conseillers scolaires, des professionnels de la santé et des spécialistes en adaptation scolaire. Grâce aux consultations, à la recherche, à la revue de la documentation, au travail avec des experts et aux conversations sur les questions clé, le Comité de direction a déterminé ce qui était nécessaire pour servir les élèves ayant des déficiences et leurs familles de façon efficace et respectueuse. Les connaissances fournies par Wayne MacKay (Professeur de droit, Dalhousie Law School), Sharon Friesen (président, Galileo Educational Network, professeur agrégé, Educational Leadership, Faculty of Education, Université de Calgary), Shirley McBride (chercheur principal, McBride Management Ltd) et Tom Parrish (Managing Research Scientist, American Institutes for Research) ont été très précieuses pour façonner les recommandations du Comité de direction. Ce document contient des recommandations au gouvernement pour des changements dans l'approche et la mise en œuvre des services aux élèves ayant des déficiences et divers besoins.



Bien que les travaux du Comité de direction aient commencé comme un examen de l'adaptation scolaire - avec un accent mis sur les élèves ayant des déficiences - ce qui est devenu évident pendant tout le parcours et les conversations avec les Albertains, c'est que les élèves albertains sont de plus en plus diversifiés et la nécessité de répondre à différents besoins d'apprentissage dans les écoles ne fera qu'augmenter. Le dicton selon lequel « chaque enfant est spécial » a été réitéré lors des consultations, renforçant ainsi la valeur du changement systémique qui va, de ce fait, désaccentuer la différence entre les élèves pour construire un système fondé sur la valeur de tous les apprenants. Ainsi, le nom de ce cadre est « *Tracer la voie* » plutôt que « *Tracer la voie* pour l'adaptation scolaire ». Lors des conversations avec les Albertains, le Comité de direction a entendu que l'expression « adaptation scolaire » renforce la différence et ne fait pas la promotion d'une approche inclusive. Tel qu'énoncé dans les termes de référence du Comité de direction, ce cadre étudie les recommandations de changements sur la façon dont les élèves ayant des déficiences ou des élèves doués et talentueux seront servis en Alberta. Toutefois, ce cadre reconnaît que, pour que le système éducatif soit le plus réceptif possible aux besoins divers d'apprentissage de tous les élèves, la « différence » doit être désaccentuée dans l'ensemble du système éducatif. Comme le système d'éducation en Alberta améliore sa capacité à servir les élèves avec des déficiences, il devient de plus en plus habile à répondre aux besoins d'un éventail d'élèves divers.

Le Comité de direction a entendu à travers les contributions des Albertains que l'adaptation scolaire est devenue un « lieu », plutôt que la prestation de soutien, de services et de stratégies appropriés pour répondre aux besoins éducatifs des élèves. Les Albertains ont exprimé un fort désir de la reconnexion de ce qui est devenu, de façon involontaire, un double système - le système d'enseignement traditionnel ou la « salle de classe typique » et « l'adaptation scolaire » – souvent le lieu où les services et le soutien sont offerts. Ce cadre vise à remédier à ce problème en recommandant une orientation stratégique qui permettra d'entretenir un système où tous les partenaires et les parties prenantes (pas seulement ceux avec une spécialisation en adaptation scolaire) prendront la responsabilité de l'éducation des élèves ayant des déficiences et divers besoins. Cette idée de la responsabilité mutuelle dans le système éducatif pour répondre aux besoins de tous les élèves, y compris les élèves ayant des déficiences, est au cœur des recommandations du Comité de direction dans ce cadre.

Il y a eu d'importants progrès réalisés en Alberta pour veiller à ce que tous les élèves soient inclus de façon significative à la vie scolaire, et la pratique de l'intégration d'élèves dans des environnements d'apprentissage typique est très répandue. Toutefois, les participants au processus de consultation ont dit qu'un système inclusif est basé sur des valeurs et ils croient fondamentalement aux avantages apportés à tous les élèves lorsque les besoins des élèves ayant des déficiences sont satisfaits. L'éducation inclusive, nous l'apprenons, reconnaît l'importance de l'endroit où l'élève est placé pour apprendre, et va aussi, au-delà des considérations du placement aux convictions philosophiques que tous les élèves doivent développer un sentiment d'appartenance, se sentir valorisés, accueillis et membres respectés du système éducatif et de la société.

En Alberta, les droits des personnes ayant des déficiences, y compris les élèves, sont protégés et énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que dans la loi Alberta Human Rights, Citizenship and Multiculturalism Act. Mais les Albertains ont confié au Comité de direction que le fait d'avoir des systèmes éducatifs distincts peut marginaliser les élèves ayant une déficience et constitue un obstacle sur la voie d'une approche holistique de l'éducation qui profitera à tous les élèves. Il y a un commun accord pour le soutien d'un seul système éducatif dans lequel tous les environnements d'apprentissage vont efficacement soutenir la diversité des apprenants.



Il y a des limites juridiques sur le processus de changement éducatif, mais le projet de la restructuration du système décrit dans ce cadre est dans les limites des paramètres juridiques. L'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit l'égalité à tous, y compris les personnes ayant des déficiences. Ce mandat constitutionnel s'applique à toutes les écoles, soit publiques ou séparées, francophones, indépendantes ou privées. Ces mêmes droits à l'égalité pour les personnes ayant des déficiences sont garantis par la loi Alberta Human Rights, Citizenship and Multiculturalism Act, et cette loi s'applique à toutes les écoles - qu'elles soient publiques ou privées. Ainsi, les services éducatifs doivent être fournis à tous les élèves d'une manière qui ne fait pas de discrimination contre les personnes ayant des déficiences.

Étant donné le large éventail des autorités scolaires de l'Alberta et de la grande valeur accordée au choix d'école, l'Alberta doit mettre en place un système qui appuie les choix de chacun. Ainsi, l'approche d'un seul système inclusif de l'éducation devrait être adoptée dans toutes les écoles de l'Alberta, y compris les écoles à charte et privées. Le projet d'un seul système d'éducation inclusif est également compatible avec la loi sanctionnée valorisant la diversité et actuellement indiqué dans l'Alberta School Act. Cette restructuration du système de l'éducation est l'application logique de la lettre et l'esprit de la Constitution canadienne et des lois de l'Alberta.

UNE ORIENTATION VISIONNAIRE

Les participants aux séances de consultation de *Tracer la voie* ont été clairs que des améliorations mineures au système d'éducation ne suffiraient pas et que des changements systémiques sont nécessaires. Ce nouveau cadre vise à répondre aux conseils des parties prenantes et des partenaires, qui étaient : de reconnaître et de répondre aux déficiences et à la diversité au sein de notre système d'éducation en veillant à ce que les enseignants, les écoles et les autorités scolaires aient le soutien dont ils ont besoin pour développer et livrer un système d'éducation inclusif.

Le but final désiré de ce travail vise à satisfaire les besoins de tous les élèves dans le cadre d'un système d'éducation inclusif, plutôt que par le biais d'un système distinct de « l'adaptation scolaire ». Une telle approche serait un exemple des meilleures sociétés inclusives : accueillante, respectueuse de la différence, favorisant la collaboration et la compassion. Les séances de consultation du Comité de direction avec les communautés des Premières nations, Métis et Inuits ont rappelé que, dans la culture autochtone et dans de nombreuses langues autochtones, il n'y a pas de mot pour « inclusion », parce que la notion de ne pas être inclusif n'existe pas dans la culture autochtone. Ce cadre peut être un exemple d'innovation et de progrès enracinés dans la sagesse des anciens. L'engagement de ce Comité de direction à l'inclusivité et aux recommandations sur la façon de procéder, pourrait être interprété comme un retour aux manières des Premières nations étant accueillant et sans jugement.



VISION, MISSION, PRINCIPES

Ce qui suit est la vision, la mission et les principes qui sont à la base du cadre de *Tracer la voie* :

Vision

Un système d'éducation inclusif* qui permet à chaque élève de réussir.

* Système d'éducation inclusif: une façon de penser et d'agir qui démontre l'acceptation universelle et crée le sentiment d'appartenance chez tous les élèves. L'éducation inclusive en Alberta signifie une approche basée sur la valeur d'accepter la responsabilité de tous les élèves. Cela signifie également que tous les élèves auront des opportunités égales d'être inclus dans un environnement d'apprentissage traditionnel ou dans un programme de choix.

Mission

Travailler avec tous les partenaires et les parties prenantes du système éducatif afin de construire un système éducatif inclusif fondé sur l'intégrité, les pratiques exemplaires et le respect de la différence.

Principes

Alberta Education, ses partenaires et ses parties prenantes croient que :

- tous les élèves peuvent apprendre et réussir
- lorsque les parties prenantes travaillent en collaboration et avec détermination, davantage est accompli pour les élèves.

Alberta Education, ses partenaires et ses parties prenantes valorisent:

- un système d'éducation qui est juste, convenablement muni de ressources, hautement responsable et qui fournit des occasions équitables à tous les élèves
- les parents comme membres essentiels de l'équipe d'apprentissage qui apportent une expertise et leurs idées importantes
- la diversité comme un aspect positif et enrichissant du système d'éducation de l'Alberta
- l'apprentissage qui se passe pour tout le monde lorsque les élèves ayant des déficiences sont effectivement inclus dans la vie scolaire.

Alberta Education, ses partenaires et ses parties prenante s'engagent à :

- travailler ensemble pour assurer la réussite de chaque élève dans un système d'éducation inclusif
- s'assurer que les élèves et les familles soient bienvenus, respectés et appuyés afin qu'ils réussissent
- s'assurer que les enseignants et les systèmes scolaires soient soutenus afin qu'ils réussissent
- axer toutes les décisions sur l'apprenant.



LA VISION EN ACTION

Le projet de changement culturel que représente ce cadre doit être appuyé par la législation, des politiques et des exigences administratives dans le système d'éducation en Alberta. En outre, les orientations stratégiques décrites dans le cadre sont soutenues et maintenues par un mécanisme de responsabilisation et d'un modèle de financement qui soutient les résultats et qui s'accordent avec la stratégie. La recherche est claire, les systèmes de financement et les outils de mesure sont ce qui est valorisé. Fondé sur la base de la valeur décrite dans les éléments stratégiques ci-dessus, le changement culturel souhaité dans le système éducatif en Alberta sera axé sur trois objectifs : Le curriculum, la capacité, la collaboration.

Comment le Comité de direction est-il arrivé à ces trois éléments prioritaires ? Le processus a été le suivant.

La Phase 1 de la consultation a été l'occasion pour les participants de nous confirmer quel genre de système ils veulent construire en Alberta – essentiellement communiquer leurs espoirs et leurs rêves pour le meilleur système d'adaptation scolaire. Cela a abouti à l'élaboration de l'ébauche d'une vision, d'une mission et de l'énoncé de principes qui ont été "testés" en phase 2. En outre, la phase 1 a invité les participants à partager les enjeux et les défis auxquels ils sont confrontés dans le système éducatif et on leur a demandé des conseils sur ce qui allait contribuer à bâtir un meilleur système. Ces conversations (en personne et en ligne) ont mené à l'identification de cinq éléments structurels pour le changement et trente "possibilités" pour des discussions approfondies en phase 2.

Dans la phase 2, la Vision, la Mission et les Principes, ont été approuvés avec des modifications mineures proposées par les participants, et la définition de l'éducation inclusive a été affinée. Les commentaires sur les éléments structurels ont précisé que les trois plus importants pour faciliter ce changement culturel sont :

- La modification du curriculum - une volonté d'offrir un apprentissage adapté et des occasions d'évaluation.
- Le renforcement des capacités – s'assurer que les enseignants sont appuyés pour développer les connaissances, les compétences et les attributs nécessaires pour répondre de façon efficace et inclusive aux besoins des élèves ayant des déficiences et divers besoins.
- Une approche collaborative – créer la reconnaissance au niveau du système favorisant l'importance de la coopération interministérielle en vue de servir les élèves et les familles comme un gouvernement de l'Alberta.

Ces trois objectifs - Le curriculum, les capacités et la collaboration sont les points d'ancrage du développement d'un système d'éducation inclusif.



Comme les trente possibilités ont été ajustées et évaluées au cours de la phase 2, les participants ont trouvé qu'il y avait un chevauchement, et ont également conseillé que certaines actions clés devraient à leur tour créer de nouvelles activités. Ainsi, les trente possibilités ont été condensées en dix recommandations de programmation clés. Le Comité de direction estime que ces recommandations seront les moteurs de changement positif pour mener à un système plus inclusif. Les trois énoncés d'objectifs mènent aux dix recommandations de programmation (détaillés dans les pages de recommandations pour action) et se présentent comme suit :

OBJECTIF UN : CURRICULUM

La définition de la réussite scolaire d'Alberta Education englobe la réussite et les progrès pour chaque élève, de sorte que chacun ait des possibilités de «... réussir et de s'épanouir en tant que citoyens dans un monde en constante évolution». (*Plan triennal du Ministère 2009-2012*)

OBJECTIF DEUX : CAPACITÉ

Le système d'éducation est outillé, muni de ressources, prêt à appuyer et à répondre aux besoins de tous les élèves de façon inclusive.

OBJECTIF TROIS: COLLABORATION

Un processus de collaboration pour appuyer les enfants, les élèves, les communautés, les écoles et les familles se manifeste à travers les ministères du gouvernement de l'Alberta.

LES DÉFIS

Le principal défi que présentent les changements proposés par ce cadre est confronté à l'histoire et à la culture de l'adaptation scolaire en Amérique du Nord et en Alberta, et selon laquelle de nombreux élèves ayant des déficiences ont été retirés des salles de classe de l'enseignement général. Cela a été fait afin de fournir une scolarité appropriée à ces élèves, mais a créé une séparation problématique.

Il existe un certain nombre de défis associés au processus qui ont été signalés au cours des consultations et sont répertoriés dans la documentation. (Ces idées sont explorées plus en détail dans le document intitulé « Rapport sur ce que nous avons entendu » et l'analyse documentaire de *Tracer la voie*). Ces défis sont:

- l'utilisation d'un modèle médical de diagnostic des déficiences, de traduire ces diagnostics en code, d'identifier les élèves par ces codes et allouer les fonds et autres ressources basés sur des codes.
- la spécialisation de l'adaptation scolaire qui risquerait d'amoinrir la précieuse contribution des parents et des enseignants.
- le curriculum et les mesures de réussite interprétés ou appliqués étroitement et qui ne sont pas conçus pour appuyer les élèves qui apprennent différemment ou à un autre rythme.
- des visions de financement disparates. Quand il y a des fonds assignés pour l'adaptation scolaire (parfois basés sur les élèves identifiés individuellement), on est tenté de croire que seuls les élèves ayant un code peuvent bénéficier des ressources financières, les services de soutien et d'adaptations, et ce, uniquement dans les limites des fonds assignés. Lorsque le financement n'est pas expressément assigné à l'adaptation scolaire, il y a une conviction que les ressources nécessaires sont retenues.
- la prise de décision locale, qui entraîne des incohérences à l'échelle de la province dans la mise en œuvre des politiques et procédures, et dans la prestation de services et de soutien.



On tiendra compte de ces défis au fur et à mesure que les changements seront implantés. Étant donné le caractère exhaustif de la rétroaction de cette consultation des Albertains, le Comité de direction est déterminé à rattacher le travail de *Tracer la voie* aux autres projets de réforme du système qui sont en cours. Comme le projet « Une éducation qui inspire : un dialogue avec les Albertains » continue d'articuler la vision des Albertains pour l'éducation en 2020 et au-delà, la vision et les principes de *Tracer la voie* doivent être intégrés dans l'ensemble des ambitions de réforme de système de Alberta Education.

RECOMMANDATIONS POUR ACTION

RECOMMANDATION GLOBALE :

Le Comité de direction recommande l'élaboration de politique, de responsabilisation et de mécanismes de financement soutenus par une législation complète et qui permettra un système éducatif inclusif à travers le curriculum, la capacité et la collaboration.

DOMAINE PRIORITAIRE: CURRICULUM

(Curriculum signifie : les programmes d'études, les ressources d'apprentissage et le matériel pédagogique, les stratégies d'instruction et les évaluations.)

OBJECTIF:

La définition de la réussite scolaire de Alberta Education englobe la réussite et les progrès pour chaque élève, de sorte que chacun ait des possibilités de «...réussir et de s'épanouir en tant que citoyens dans un monde en constante évolution ». (*Plan triennal du Ministère 2009-2012*)

RECOMMANDATIONS DE PROGRAMMATION

1. Créer des outils et des modèles provinciaux pour interpréter les programmes d'études actuels afin que tous les élèves aient des possibilités d'apprentissage et de développement basées sur leurs forces.

Considérer les actions suivantes pour répondre à la recommandation:

- Développer et soutenir un curriculum modifié et des ressources d'apprentissage pour les élèves ayant des besoins hautement spécialisés.
- Créer les moyens par lesquels les élèves ayant des déficiences, ou qui sont doués et talentueux, peuvent accéder au curriculum et démontrer leurs connaissances.



2. Collecter des informations aux niveaux ministériels, des autorités scolaires, des écoles et des salles de classe pour appuyer tous les élèves.

Considérer les actions suivantes pour répondre à la recommandation:

- Annuler le système de codes actuel de l'adaptation scolaire et le remplacer par une approche qui se centralise sur les besoins de l'élève et non pas sa condition.
- Créer une approche informatisée commune et facile d'usage, pour saisir les réussites et les progrès potentiels des élèves albertains d'une année à l'autre.
- Inclure les évaluations des enseignants comme un outil clé dans la collecte des données.
- Normaliser la tenue des dossiers scolaires et l'enregistrement des protocoles de transfert. (Travailler en collaboration avec le système Provincial Approaches to Student Information (PASI) dont les changements sont en cours).
- Développer des processus provinciaux et des outils d'évaluation de rendement des élèves pour mesurer et rapporter les progrès et le développement des élèves qui sont défavorisés par les outils actuels.

3. Développer des ressources d'apprentissage (imprimées et numériques) accessibles pour tous les élèves.

Considérer l'action suivante pour répondre à la recommandation:

- Créer et mettre en œuvre des normes provinciales en matière d'accessibilité des ressources.

DOMAINE PRIORITAIRE : CAPACITÉ

OBJECTIF :

Le système d'éducation est outillé, muni de ressources, prêt à soutenir et à répondre aux besoins de tous les élèves de façon inclusive.

RECOMMANDATION DE PROGRAMMATION

4. Développer des pratiques qui démontrent que les parents sont respectés en tant que membres importants de l'équipe de l'apprentissage.

Considérer les actions suivantes pour répondre à la recommandation:

- Augmenter la capacité du personnel de l'école à collaborer avec les parents afin de déterminer les besoins de programmation de leur enfant.
- Mettre en œuvre les pratiques et les processus actuels des équipes d'apprentissage à travers la province qui sont appropriés pour chaque niveau scolaire (du primaire au secondaire) et qui mettent l'accent sur l'importance de la participation des parents.
- Créer des outils de perfectionnement professionnel et de sensibilisation afin d'appuyer la collaboration de tous les membres de l'équipe d'apprentissage, y compris les parents.
- Développer un processus provincial basé sur la recherche de solutions pour aider les parents et les écoles dans des situations qui nécessitent la résolution, de l'appui et/ou de la médiation.



5. Mettre en place des attentes que chaque école aura une expertise en place pour aider les enseignants à répondre aux besoins des élèves avec des déficiences ou divers besoins dans leur milieu d'apprentissage.

Considérer les actions suivantes pour répondre à la recommandation:

- Examiner les normes et descriptions des rôles au niveau provincial pour les conseillers à l'apprentissage en milieu scolaire.
- Viser les ratios provinciaux pour une expertise en inclusion au niveau de l'école.

6. Développer des normes afin que l'enseignement d'excellence dans les pratiques de l'éducation inclusive devienne la norme dans toutes les écoles.

Considérer les actions suivantes pour répondre à la recommandation:

- Surveiller la mise en œuvre de normes de qualité de la direction d'école au niveau de la province.
- Examiner et réviser les Normes de qualité de l'enseignement tel que requis pour mener à une éducation inclusive.
- Fournir des possibilités provinciales de perfectionnement professionnel aux enseignants, aux aides-élèves et aux conseillers à l'apprentissage afin de développer des stratégies d'enseignement pour l'éducation inclusive dans les écoles et les autorités scolaires. Créer une bibliothèque de perfectionnement professionnel en ligne.
- Travailler avec les universités à revoir leurs programmes de formation pour incorporer une pédagogie de l'éducation inclusive.
- Examiner les stratégies de programme d'initiation des enseignants débutants, y compris le mentorat.
- Étudier, développer et mettre en œuvre des normes de qualité de la pratique des aides-élèves en collaboration avec les collègues.

7. Augmenter l'accès aux technologies pour appuyer l'apprentissage de tous les élèves.

Considérer les actions suivantes pour répondre à la recommandation:

- Enquêter sur des modèles de financement pour l'utilisation de technologies éducatives et d'aide pour soutenir les besoins des élèves.
- Explorer les synergies des initiatives actuelles sur les technologies visant à développer le soutien axé sur la technologie pour appuyer les élèves, comme par exemple, le modèle de la télésanté.

DOMAINE PRIORITAIRE : COLLABORATION

OBJECTIF:

Un processus de collaboration pour appuyer les enfants, les élèves, les communautés, les écoles et les familles se manifeste à travers les ministères du gouvernement de l'Alberta.

RECOMMANDATIONS DE PROGRAMMATION

8. Mettre en place un modèle provincial de prestation de services pour les soutiens et les services spécialisés en vue de répondre aux besoins des élèves dans le cadre de leurs écoles, la famille et la communauté en temps opportun et de manière culturellement sensible.



Considérer l'action suivante pour répondre à la recommandation:

- Mettre en place un mandat de modèle de collaboration qui reconnaît le rôle de l'équipe d'apprentissage de l'école et qui fait appel aux services interministériels pour appuyer les élèves à l'école et dans leur transition soit au post-secondaire ou au monde du travail. Ce modèle doit tenir compte des besoins uniques des communautés des Premières nations des Métis et des Inuits et la complexité juridique d'offrir des services sur les réserves et à l'extérieur des réserves. Le modèle devrait également prendre les services régionaux existants (y compris les centres de services régionaux) et les budgets en conséquence dans le cadre de la reconfiguration des services collaboratifs.

9. Développer et soutenir une transition à l'échelle de l'Alberta en employant une approche globale qui donne un accès rapide à des soutiens coordonnés aux élèves, aux familles et aux écoles au bon endroit, au bon moment.

Considérer l'action suivante pour répondre à la recommandation:

- Élaborer et mettre en œuvre des normes et des protocoles pour une approche globale.

10. Élaborer et mettre en œuvre un modèle de soutien pour les jeunes enfants qui démontrent des facteurs de risque afin de permettre une programmation et du soutien dans un environnement préscolaire le plus naturel avec une transition sans heurts en première année.

Considérer les actions suivantes pour répondre à la recommandation:

- Examiner une approche de l'apprentissage précoce qui prévoit la possibilité pour les enfants de commencer leurs premières expériences d'apprentissage dans un cadre inclusif.
- Développer et soutenir la programmation qui comprend la communauté, la famille et la collaboration de partenaires.
- Étudier le potentiel de dépistage universel pour tous les enfants de l'Alberta.

RECOMMANDATIONS DE FINANCEMENT ET DE RESPONSABILISATION

Le financement et la responsabilisation sont des composantes intrinsèques de l'ensemble de la conception de l'initiative *Tracer la voie* décrites dans le schéma résumé du cadre joint à cette narration (Annexe 1). L'obligation de responsabilisation incarne toutes les composantes de l'ensemble du schéma. En plus des flèches indiquant le mouvement théorique de cette conception, de haut en bas, se trouvent l'idée principale de rétroaction et de réévaluation continues. La responsabilisation au sein de ce système est continue et est basée sur les résultats de la mise en œuvre de chaque année. Les niveaux auxquels les buts de l'initiative ont été atteints seront examinés chaque année, à partir de données sur les résultats, à des fins d'éventuels réajustements des concepts de l'initiative. L'examen annuel des objectifs de l'initiative, ainsi que la répartition des ressources et les composantes de la stratégie du programme, à savoir s'ils continuent d'être réalistes et appropriés. Les recommandations pour action du cadre de *Tracer la voie* sont conçues pour subir un examen continu et une réévaluation fondée sur le concept d'amélioration continue.



La conception du financement et de la responsabilisation commence avec des objectifs de programme clairement définis. Ils sont suivis de lignes directrices bien délimitées par les ressources nécessaires pour atteindre ces résultats, tel que déterminé par un jugement professionnel. Par exemple combien d'enseignants, de thérapeutes, d'aides-élèves, de perfectionnement professionnel, et d'équipement spécialisé sont jugés nécessaires dans certains ratios, par exemple, pour 100 élèves. Ces lignes directrices sont définies pour soutenir les stratégies conçues pour atteindre les objectifs du programme énumérés dans la première colonne du cadre. La distribution uniforme d'indemnisation constitue la base du montant à distribuer à l'ensemble de la province pour répondre aux besoins spéciaux des élèves. Ces fonds seront utilisés pour pleinement inclure et scolariser dans la communauté scolaire tous les élèves y compris ceux ayant des déficiences.

La colonne centrale contenant les dispositions de responsabilisation est principalement basée sur le système des indicateurs de réussite. Les données pour ces indicateurs, qui sont conçues pour démontrer les progrès sur les objectifs du programme, sont régulièrement collectées pour les élèves. Les résultats de ces efforts de collecte de données devront être communiqués par l'école, l'autorité scolaire, et aussi à l'échelle de la province, pour les élèves en général et des sous-groupes sélectionnés. La troisième colonne contient les dispositions de financement associé à ce modèle. La caractéristique la plus importante de la composante de financement, c'est qu'elle soit compatible avec, et soutient, les objectifs du programme de l'initiative. Il est essentiel que les dispositions de financement ne soient pas précisées dans le vide ou séparées de l'ensemble des objectifs qu'elles sont destinées à appuyer puisque la conception des dispositions fiscales aura une incidence sur la manière dont les programmes seront fournis. En accord avec les buts de l'initiative pour un seul système unifié et inclusif pour tous les élèves, le montant total de financement des besoins spéciaux, tel que déterminé par les ressources des lignes directrices, est attribué en fonction de l'effectif scolaire et en considération des facteurs géographiques liés à la taille et à la population de l'autorité scolaire pour déterminer une allocation des ressources qui est équitable.

Afin de fournir un coussin supplémentaire de protection contre les coûts exceptionnellement élevés qui peuvent surgir de la prestation de services spécialisés, un compte de dépense à l'ensemble de la province sera créé auquel les autorités scolaires locales pourront avoir recours en cas de besoins extraordinaires.

Le dernier élément du schéma est d'identifier les pratiques exemplaires des écoles ayant de grands succès dans l'application efficace de l'inclusion, ainsi que la concentration sur les formes de soutien supplémentaire qui seront requises par les écoles en difficulté. Ceci est un élément clé du cycle d'amélioration continue. Sur la base des critères de performance spécifiés ci-dessus, il sera important d'identifier les autorités scolaires qui montrent de forts indicateurs de rendement par rapport à l'ensemble des écoles de la province. Quelles sont les leçons qui pourraient être tirées de leur succès pour améliorer l'ensemble des écoles dans le système? Pour les écoles démontrant moins de succès que prévu, quel soutien ou aide supplémentaire pourrait être nécessaire pour produire de meilleurs résultats dans l'avenir ?

En outre, le concept de la production de connaissances sur les pratiques utilisées par les établissements produisant les meilleurs résultats et de l'évaluation de ce qui est nécessaire pour soutenir les écoles où il y a des élèves en difficulté, souligne la valeur de la responsabilité partagée. Ces mesures sont axées à l'échelle du système pour l'amélioration et le contrôle de la qualité. Elles sont fondées sur l'hypothèse que lorsqu'une population sélectionnée d'étudiants ne connaît pas de succès à l'école, ceci rejaillit sur l'école et également, si une école a des difficultés, ceci relève de la responsabilité de l'autorité scolaire locale. Dès lors les difficultés rencontrées dans le système deviennent des préoccupations à l'échelle de la province.



SOUTENIR LE CHANGEMENT

Tous ceux qui travaillent sur l'initiative *Tracer la voie*, y compris les milliers d'Albertains qui ont choisi de participer à la consultation, reconnaissent que la construction d'une meilleure approche de l'éducation représente un énorme changement de culture qui ne sera pas simple et rapide à réaliser. Le Comité de direction a été touché par l'extraordinaire enthousiasme et l'optimisme des participants. Ceux-ci ont confirmé au Comité de direction que l'éloignement de « l'adaptation scolaire » proposé par le changement de culture, en faveur d'un système éducatif inclusif est la bonne chose à faire, honorable, éthique et rapproche l'Alberta de son objectif d'être une société véritablement inclusive tout en conservant l'accent sur les élèves et les familles. Cette initiative va permettre la province de démontrer un leadership important.

Le Comité de direction reconnaît que le changement de culture est caractérisé par une combinaison de facteurs: les changements dans la législation et les politiques, les mécanismes de financement qui soutiennent le changement, l'éducation et la formation, la communication et la compréhension claire de ce changement. Historiquement, l'obstacle à la construction d'un système d'éducation inclusif, est que même si une telle approche a été recommandée, et dans certains cas prescrite par Alberta Education, les mesures de responsabilisation et les mécanismes de financement n'ont pas soutenu l'inclusion en tant que pratique courante. Le Comité de direction a découvert de nombreux excellents exemples de pratiques inclusives à travers la province. La réussite de ce projet à l'échelle de la province est prépondérante à ces pratiques et à un partage des pratiques exemplaires afin que l'éducation inclusive puisse devenir monnaie courante. Un système inclusif qui répond aux différents besoins des élèves sur un continuum de choix de programmation est l'ambition du Comité de direction.

Si le ministre de l'Éducation adopte les recommandations du cadre de *Tracer la voie*, le Comité de direction comprend à quel point la phase 4 de cette initiative – l'étape de la mise en œuvre du changement - est importante.

La communication des responsabilités et de la responsabilisation des partenaires seront des éléments clés au cours de cette phase ainsi que la démonstration de l'engagement de Alberta Education à soutenir et à guider les changements positifs. Les exemples actuels de l'éducation inclusive efficace qui existent dans la province représentent une opportunité pour l'apprentissage et dans l'esprit d'amélioration continue, les résultats, les pratiques exemplaires et les innovations doivent être partagés à l'échelle provinciale. Les participants aux consultations ont clairement démontré que toutes les parties prenantes en éducation ont beaucoup à apprendre les uns des autres. En outre, ces derniers ont clairement précisé que le changement sans aide et soutien est peu probable de « survivre » mais que des changements soutenus par des politiques, la responsabilisation, les modèles de financement et l'aide à l'interprétation et la mise en œuvre du changement permettront de renforcer le potentiel de succès.

La phase 4 représentera une approche de soutien du changement dans le système afin de rendre le nouvel avenir une réalité.



CONCLUSION

Est-ce que le cadre stratégique de *Tracer la voie* est sur la bonne voie? Le Comité de direction estime que l'apport des Albertains, combiné à la profonde connaissance des besoins des élèves de toutes sortes dans des cadres inclusifs, y compris les directives claires fournies par la Charte canadienne des droits et libertés, conduit à une conclusion évidente. Il est temps pour toutes les parties prenantes du système d'éducation de l'Alberta de prendre leur responsabilité mutuelle pour la création d'une éducation inclusive à l'échelle provinciale. Cela signifie, croire et valoriser tous les apprenants et aller au-delà de l'intégration en salle de classe vers un système de croyance qui enracine des comportements, des pratiques et des processus qui sont respectueux et inclusifs.

Le Comité de direction reconnaît que les changements culturels, structurels, politiques et de procédure prennent du temps. À la prochaine étape, le ministre de l'Éducation présentera une réponse gouvernementale officielle aux recommandations de ce cadre. Le Comité attend avec impatience les commentaires du Ministre concernant quelles recommandations seront acceptées et il anticipe avec enthousiasme la mise en œuvre de ces changements dès septembre 2010. Le Comité de direction continue à s'impliquer dans la Phase 4 de cette initiative – la phase de changement annexe.



GLOSSAIRE

Accessible signifie à la disposition de l'individu ou d'un groupe d'intérêt, avec un minimum de contraintes ou d'obstacles et peut s'appliquer à l'information, aux connaissances, aux services et aux ressources pédagogiques.

Adaptation scolaire décrit l'ensemble de politiques, de programmes et de ressources qui définissent actuellement l'éducation des élèves ayant des déficiences et des élèves doués et talentueux.

Paraprofessionnel signifie un travailleur formé qui travaille sous la supervision d'un professionnel mais n'a pas de qualifications professionnelles; en éducation les adjoints à l'enseignement sont généralement appelés aides-élève ou aides-enseignant.

Administration scolaire implique la direction d'école, la direction adjointe et les autres membres du personnel administratif.

Apprenant décrit quelqu'un qui apprend; ceci comprend des élèves et des enfants dans les programmes au préscolaire, et peuvent inclure des enseignants, des parents et autres.

Apprentissage personnalisé est centré sur les forces de l'élève et ne décrit pas seulement ce que l'élève doit faire mais aussi ce que le système doit faire pour promouvoir de meilleures possibilités d'apprentissage pour chaque élève en particulier. Un profil d'apprentissage personnalisé identifie les besoins d'apprentissage, les ressources et les soutiens nécessaires pour les satisfaire.

Approche globale est une philosophie de soins qui inclut un processus de planification définissable qui implique l'enfant/l'élève et la famille; ce processus aboutit à des soutiens et des services complets et coordonnés visant à améliorer les résultats en matière d'apprentissage et à améliorer la qualité de vie. Les services et les soutiens coordonnés offerts par plusieurs professionnels et agences qui sont dans l'école et/ou liés à l'école, pourraient inclure des services de santé ou de santé mentale, le mentorat, des programmes parascolaires ainsi que d'autres services et soutiens destinés aux parents et aux familles. Ecoles multiservices est un autre terme souvent lié à l'approche globale.

Autorité scolaire est un terme qui inclut les juridictions scolaires publiques et séparées, les autorités scolaires francophones, les écoles privées et les écoles à charte.

Bien-être et santé signifie le ministère du Bien-Être et de la Santé de l'Alberta (Ministry of Health and Wellness).

Cadre dans le présent document signifie un ensemble d'idées organisées et étroitement liées, incluant la vision, la mission et les principes de la politique, de la responsabilisation et du financement à l'appui de l'avenir de l'adaptation scolaire en Alberta.

Capacité et renforcement des capacités fait référence à un système d'éducation qui a bien formé et soutenu le personnel enseignant à comprendre et à traiter la diversité en salle de classe.

Collaboration est une relation mutuellement bénéfique et bien définie entre deux ou plusieurs personnes ou organisations en vue d'atteindre des objectifs communs. La relation comprend un engagement à : une définition d'objectifs et de relations mutuels; une structure développée conjointement et un partage des responsabilités; le pouvoir et la responsabilisation mutuels pour le succès; et le partage des ressources et des récompenses.

Conseiller d'apprentissage signifie un enseignant collègue ayant une expertise en adaptation scolaire, agissant à titre de mentor et de facilitateur, en vue de renforcer la capacité de traiter des divers besoins d'apprentissage en salle de classe.

Curriculum est un terme général qui comprend les programmes d'études, le matériel pédagogique et les ressources d'apprentissage approuvés, et les évaluations provinciales.



Déficiences est utilisée du point de vue de la Cour suprême du Canada ayant établi qu'un handicap peut être le résultat d'une limitation physique, d'une affection, d'une perception de limitation ou d'une combinaison de tous ces facteurs. L'accent est mis sur les effets de la préférence, de l'exclusion ou tout autre type de traitement différentiel subi par la personne et non sur la preuve de limitations physiques ou de la présence d'une maladie.

Diversité et diversité des apprenants décrit le large éventail de capacités, d'intérêts, d'origines, de langues, de cultures et de religions dans les salles de classe de l'Alberta d'aujourd'hui. La diversité est devenue l'une des caractéristiques déterminantes des écoles de l'Alberta.

Éducation signifie le ministère de l'Éducation de l'Alberta.

Élève en Alberta implique tout apprenant de la première à la douzième année.

Enseignement à domicile signifie un programme où un parent assume la responsabilité de la planification, l'enseignement et l'évaluation d'un programme d'éducation pour leur enfant de la 1^{re} à la 12^e année. L'éducation à domicile est gérée en association avec un conseil scolaire public ou une école privée agréée.

Équipe d'apprentissage signifie une équipe qui consulte et partage des informations pertinentes à l'éducation personnalisée et des plans de l'élève, met en œuvre et évalue des programmes d'adaptation scolaire et des services selon les besoins. L'équipe peut être composée de l'enseignant, de parents, d'élèves (le cas échéant), le personnel de d'autres écoles ou de d'autres autorités scolaires au courant des besoins des élèves, et autres au besoin. Les parents sont considérés des membres essentiels et importants de l'équipe d'apprentissage.

Évaluation signifie le processus continu de collecte d'information sur les élèves en utilisant un certain nombre de méthodes formelles et informelles dans une variété de domaines pertinents à la performance (comportement, communication, domaine intellectuel, ou caractéristiques physiques et de l'apprentissage) en vue de développer et de mettre en œuvre des programmes appropriés pour soutenir l'apprentissage des élèves.

Évaluations du programme sont des mesures visant à déterminer le niveau auquel les élèves ont obtenu les résultats aux programmes d'études.

Guide de la pratique de qualité de la direction d'école (titre provisoire) réfère à un ensemble d'attributs et de compétences pour la qualité de la pratique des directions d'école de l'Alberta. -- <http://education.alberta.ca/media/949129/principal-quality-practice-guideline-english-12feb09.pdf>

Inclusion signifie l'opportunité d'être intégré entièrement et de façon significative dans un milieu d'apprentissage typique. Inclusion réfère aussi à un sentiment d'acceptation et d'appartenance pour tous les élèves de façon à ce qu'ils se sentent estimés dans leur milieu scolaire.

Norme de qualité de l'enseignement fait référence à l'ordonnance ministérielle (N°016/97) Norme de qualité de l'enseignement applicable à la disposition de l'enseignement de base en Alberta qui inclut les indicateurs de compétences, connaissances et attributs nécessaires aux enseignants. Lien – <http://education.alberta.ca/media/843720/teaching%20quality%20standard%20-%20ofrench%20version.pdf>

Partenaires décrit l'éventail de groupes de personnes et d'organisations engagées dans le système éducatif, soit directement, y compris par exemple les élèves, les parents, les enseignants, les directeurs, les autorités scolaires et indirectement, par exemple, d'autres ministères, des entreprises, des organismes sans but lucratif qui appuient le système d'éducation.

Parties prenantes est un terme utilisé conjointement avec le terme partenaire pour offrir une acception plus large qui inclut tout groupe ou entité qui a un intérêt dans l'éducation des enfants et de la jeunesse de l'Alberta.



Pédagogie se réfère à la science et à l'art de l'enseignement et à la profession d'enseignant.

Plan d'intervention personnalisé (PIP) signifie un plan d'action concis visant à aborder les besoins d'adaptation scolaire des élèves et est basé sur des informations de diagnostic, qui fournissent la base pour des stratégies d'intervention.

Programmes d'études identifie ce que les élèves sont censés apprendre et démontrer dans toutes les matières, les niveaux et ce sous forme de résultats attendus généraux et spécifiques.

Province signifie le gouvernement de l'Alberta et dans les cas où l'on veut dire le ministère de l'Éducation, on fera référence spécifiquement à Alberta Education.

Ressources sont des choses qui peuvent être utilisées pour supporter et appuyer et sur lesquelles on peut avoir accès au besoin. Les ressources peuvent inclure le matériel pédagogique et les ressources pour les enseignants, les ressources humaines et les ressources financières.

Réussite scolaire signifie que les élèves ont acquis un éventail de qualifications et de compétences nécessaires pour devenir le meilleur d'eux-mêmes en tant qu'adultes, y compris les compétences interpersonnelles et académiques, et la compétence professionnelle, de la citoyenneté et de la santé.

Services au préscolaire réfère à un continuum de programmes développés de façon appropriée et qui répond aux divers besoins des jeunes enfants et de leurs familles. La maternelle réfère spécifiquement à l'éducation des enfants de l'année précédant la première année et fait partie du continuum de services préscolaires. En Alberta, le terme "enfant" plutôt que "élève" est utilisé pour les apprenants dans les programmes préscolaires.

Spécialiste de l'éducation signifie un enseignant avec l'expertise et l'expérience dans un domaine spécifique de l'éducation, telles que la lecture ou l'enseignement des enfants avec une perte de vision, et qui soutient d'autres enseignants.

Système d'éducation inclusif : une façon de penser et d'agir qui démontre l'acceptation universelle et crée le sentiment d'appartenance chez tous les élèves. L'éducation inclusive en Alberta signifie une approche basée sur la valeur d'accepter la responsabilité de tous les élèves. Cela signifie également que tous les élèves auront des opportunités égales d'être inclus dans un environnement d'apprentissage traditionnel ou dans un programme de choix.



Comité de direction Tracer la voie pour l'adaptation scolaire en Alberta

Naresh Bhardwaj (président) – Député, Edmonton-Ellerslie

Michael Bruised Head – Directeur, Tatsikiisaapo'p Middle School, Kainai Board of Education

Margaret Clarke – Pédiatre, Calgary Health Authority

Joanne Cuthbertson – Chancelière, Université de Calgary

Dena Davis – Coordinatrice de projet et directrice adjointe, The Way In

Shauna Gervais – Membre de la collectivité

Ron Gilbertson – Président-directeur général, Edmonton Economic Development Corporation

Carole Anne Hapchyn – Pédopsychiatre, Capital Health Authority

Bill McKeown – Vice-président, Institut national canadien pour les aveugles

Brian Malloy – Directeur régional des services de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et des cliniques locales et de banlieue, Programme régional de santé mentale de Capital Health

Anne Price – PDG, Calgary Learning Centre

Iris Saunders – Directrice générale, EmployAbilities

Nancy Spencer-Poitras – Ancienne directrice générale, Direction d'école,
Administratrice scolaire et enseignante

Marilyn Welsch – Membre de la collectivité

Marie Whelan – Co-directrice, St. Mary School, Écoles catholiques d'Edmonton

ANNEXE : SCHÉMA RÉSUMÉ DU CADRE DE TRACER LA VOIE

Recommandations pour action :

Le Comité de direction recommande l'élaboration de politique, de responsabilisation et de mécanismes de financement soutenus par une législation complète et qui permettra un -*système d'éducation inclusif-* à travers le curriculum, la capacité et la collaboration.

*Système d'éducation inclusif: une façon de penser et d'agir qui démontre l'acceptation universelle et crée un sentiment d'appartenance chez tous les élèves. L'éducation inclusive en Alberta signifie une approche basée sur la valeur d'accepter la responsabilité de tous les élèves. Cela signifie également que tous les élèves auront des opportunités égales d'être inclus dans un milieu d'apprentissage traditionnel typique ou dans leur programme de choix.

Principes:

Alberta Education et les parties prenantes croient que:

- tous les élèves peuvent apprendre et réussir
- lorsque les parties prenantes travaillent en collaboration et avec détermination, davantage est accompli pour les élèves
- Alberta Education et les parties prenantes apprécient :
 - un système d'éducation qui est juste, convenablement muni de ressources, hautement responsable et qui fournit des opportunités équitables pour tous les élèves
 - les parents comme membres essentiels de l'équipe d'apprentissage contribuant leur expertise et leurs perspectives
 - la diversité comme un aspect positif et enrichissant du système d'éducation de l'Alberta
 - l'apprentissage de tous quand les élèves ayant des déficiences sont inclus de façon efficace dans la vie scolaire
- Alberta Education et les parties prenantes s'engagent à :
 - travailler ensemble au succès de chaque élève dans un système d'éducation inclusif
 - s'assurer que les élèves et leurs familles soient bienvenus, respectés et appuyés afin qu'ils réussissent
 - s'assurer que les enseignants et les systèmes scolaires soient soutenus afin qu'ils réussissent
 - axer toutes leurs décisions sur l'apprenant.

Buts:

Curriculum : la définition de la réussite scolaire des élèves selon Alberta Education englobe la réussite et le progrès pour chaque élève, de sorte que chacun ait des possibilités de «... réussir et de s'épanouir en tant que citoyens dans un monde en constante évolution». (*Plan tiennal de Alberta Education 2009-2012*)

Capacité : le système d'éducation est outillé, muni de ressources, prêt à appuyer et à répondre aux besoins de tous les élèves de façon inclusive.

Collaboration : un processus de collaboration pour appuyer les élèves, les communautés, les écoles et les familles se manifeste à travers les Ministères du gouvernement de l'Alberta.

Lignes directrices des ressources :

Établir des lignes directrices uniformes, à l'échelle provinciale quant à l'éventail des élèves inscrits dans toutes les autorités scolaires. Ces lignes directrices spécifient les échelles ciblées de rapport et de variations pour les ressources telles que pour les enseignants, les thérapeutes, le personnel de soutien et autres fournisseurs de services directs ainsi que le matériel tel que l'équipement spécialisé et la formation professionnelle. Les quantités sont exprimées d'après l'effectif scolaire (p. ex. pour 100 élèves). Ces lignes directrices servent de base au financement alloué à travers la province aux autorités scolaires (incluant les écoles privées et à charte). Les fonds ont pour but de fournir les services éducatifs pour tous les élèves. Ils servent aussi d'indicateurs des ressources spécifiques escomptées dans chaque école.

Recommandations de la programmation

1. Créer des outils et des modèles provinciaux pour interpréter le programme d'études actuel.
2. Recueillir des données aux niveaux du Ministère, des autorités scolaires, des écoles et des salles de classe pour appuyer tous les élèves.

Recommandations des dispositions de responsabilisation

Développer des indicateurs de rendement du système qui reflètent les objectifs du programme de tous les participants.

Recommandations du financement et du soutien

Utiliser les fonds pour inclure entièrement et éduquer tous les élèves, incluant ceux ayant des déficiences dans la communauté scolaire.

3. Développer des ressources d'apprentissage pour tous les élèves.
4. Développer des pratiques qui démontrent que les parents sont respectés en tant que membres de l'équipe d'apprentissage.
5. Réaliser les attentes de toute la province selon lesquelles il y aura de l'expertise en place au niveau des écoles pour aider les enseignants.
6. Mettre en place un ensemble de normes afin que l'enseignement d'excellence dans les pratiques de l'éducation inclusive devienne la norme.
7. Augmenter l'accès aux technologies pour appuyer l'apprentissage de tous les élèves.
8. Mettre en place un modèle de prestation de services provinciaux pour les soutiens et les services spécialisés.
9. Développer et soutenir une transition à l'échelle de l'Alberta enveloppant une approche d'appui intégral.
10. Élaborer et mettre en œuvre un modèle de soutien pour les jeunes enfants qui démontrent des facteurs de risque.

- Établir une échelle de mesure qui détermine des attentes élevées et qui capte les résultats à travers tous les indicateurs de système :
- au niveau provincial
 - de toutes les écoles
 - pour tous les élèves
- Donner accès à tous les élèves à des opportunités d'apprentissage pour mettre en valeur leur potentiel.
- S'attendre à des services de qualité supérieure conformes avec les lignes directrices des ressources.
- Élaborer un système d'évaluation pour soutenir une amélioration continue du programme.
- Utiliser les indicateurs de rendement des écoles individuelles et des autorités scolaires pour déterminer où est le succès des élèves en général et pour une population sélectionnée d'élèves; utiliser ce qu'on a appris de ce succès pour améliorer le système et pour déterminer dans quelles écoles ou autorités scolaires il y a un besoin supplémentaire de support.
- Élaborer et gérer le système basé sur le support mutuel, la responsabilisation et le respect.

- Développer un modèle de financement basé sur le recensement déterminé par des données géographiques et démographiques ainsi que les lignes directrices des ressources.
- Prendre en considération les tranches géographiques de la population et de la taille de chaque autorité scolaire pour déterminer équitablement l'allocation des ressources.
- Multiplier la portion résultante par élève par l'effectif scolaire pour en arriver au financement des services et des appuis spécialisés pour toutes les écoles (publiques, séparées, privées et à charte).
- Développer un modèle extraordinaire de financement à coût élevé pour certaines situations spéciales. Les autorités scolaires pourront avoir recours à de l'aide partielle supplémentaire dans des situations spéciales documentées demandant des coûts élevés.

Indicateurs de rendement :

- Évaluation standardisée
- Niveau de réussite scolaire
- Méthode alternative d'évaluation du rendement basée sur un curriculum modifié
- Indicateurs de l'éducation préscolaire (données sur l'état de préparation)
- Rétroaction aux stratégies d'enseignement
- Taux de participation aux tests
- Perceptions des élèves/parents par rapport:
 - à eux-mêmes
 - au milieu d'apprentissage
 - à l'école comme communauté

Perception de l'enseignant quant au succès de l'inclusion

- Données de transition
 - Taux d'achèvement
 - Taux d'obtention des diplômes
 - Taux d'achèvement du post-secondaire
 - État de préparation des élèves recevant de l'intervention précoce
- Implication des parents
- Perfectionnement professionnel et préparation des enseignants/aides-élève
- Relations et soutien entre les écoles, les communautés et les agences

Identifier les pratiques exemplaires (de l'Alberta et d'ailleurs) pour une amélioration continue:

- Basé sur les indicateurs de rendement, identifier les écoles et les autorités scolaires ayant des résultats plus forts que les indicateurs de système prévus.
- Recueillir des données à propos des facteurs contribuant au succès (information provenant des différents Ministères).

Déterminer l'applicabilité de la mise en œuvre à l'échelle du système.

- Développer des stratégies et des façons de les communiquer pour le transfert des connaissances entre les écoles et les autorités scolaires.
- Dans un esprit de partage des responsabilités, fournir un apport de soutien et d'aide aux domaines en besoin pour renforcer les indicateurs de rendement du système.

